

Permanence pour le service civil et les problèmes militaires

Rapport 2011

- A. Les consultations (dont une analyse politique sur le service civil et une réflexion naissante sur la justice militaire).
- B. Liens avec la votation sur la conscription
- C. Administration de la permanence

A. En 2011, la permanence a été consultée 510 fois, par 394 personnes différentes.

Les chiffres 2010 n'étaient pas encore complets en raison de l'absence de statistiques de la part d'Aurélien de janvier à mai. Toutefois pour ce qui est connu, les chiffres 2011 dénotent une petite augmentation de fréquentation (2010 : entre 450 et 500 visites par environ 360 personnes).

Sachant qu'il y a environ 27'600 soldats (sans la réserve) et 9'200 conscrits en Suisse Romande, soit environ 36'800 personnes susceptibles de consulter la permanence, cela signifie qu'environ une personne concernée, un soldat potentiel ou effectif sur 100, consulte le GSsA. Belle publicité pour le GSsA et on peut faire mieux encore.

S'y ajoute, en moyenne 140 visites quotidiennes du site du GSsA, dont 54% d'entre elles vont sur les pages de la permanence. www.gssa.ch

Les motifs des consultations sont les suivants (la classification se fonde sur le motif principal de la demande) :

- Service civil (107 demandes, ~ 1/5^{ème}).

Les demandes reçues concernent surtout la procédure d'admission et la répartition des périodes d'affectation.

A notre avis, le service civil reste plus lourd que le service militaire et donc discriminatoire, voire punitif. Si l'obligation de servir n'est pas abrogée – ou même avant ! – des améliorations seront attendues et si besoin à revendiquer.

La disparition de l'examen de conscience en 2009 a eu pour autre conséquence un nombre plus élevés de conscrits qui se présentent au recrutement en demandant le service civil. Ce n'est pas la bonne procédure car le service civil doit en principe être demandé une fois que la personne est déclarée apte à l'armée, soit après le recrutement. Mais c'est surtout peu dire que l'armée fait très mauvais accueil à ce genre de demandes. Ces personnes subissent diverses avanies, des déclarations d'inaptitudes ou pire. Nous avons un cas devant le Tribunal administratif fédéral où le civiliste s'est vu imposer contre son gré un service long. Diverses actions sont actuellement étudiées pour résoudre ou contourner le problème. En attendant, nous recommandons fermement de ne pas annoncer vouloir faire le service civil lors du recrutement.

La modification de l'ordonnance sur le service civil de février 2011 a entraîné des complications variées et plus ou moins lourdes pour les civilistes, dont une procédure d'admission passablement plus longue (désormais 5 à 8 semaines pour être admis). Cette aggravation n'est évidemment pas acceptable, même si dans l'ensemble il n'y a rien là qui ne puisse être géré, de dramatique ou de choquant, sauf ... L'introduction d'un service civil long pour les militaires déjà en service long, qui est une vraie catastrophe. Tout comme les militaires en service long, les civilistes doivent alors faire des jours en plus (40 X 1.5, soit 60). Mais surtout ils doivent les faire en entier et dès qu'une affectation est trouvée à la sortie du service militaire. Pour les étudiants c'est presque immanquablement deux années de perdues. Nous recommandons donc de demander d'abord à être transféré en service normal (service court avec cours de répétition), puis de demander le service civil.

- Service militaire (224 demandes, un peu plus de 2/5^{ème} des demandes).

Pour environ une grosse moitié des demandes concernant le service militaire, il s'agit de trouver une solution pour sortir de l'armée ou pour ne pas la faire. Pour un tiers de celles-ci, il s'agit seulement de présenter les possibilités existantes aux personnes qui nous consultent. Afin de limiter ces demandes de renseignements généraux, une page « ne pas faire l'armée » a été ajoutée au site. Un autre tiers de ces demandes déboucheront sur des demandes de service civil. Et nous avons finalement eu 37 demandes qui concernaient directement des exemptions psychiatriques.

L'autre moitié de ces demandes porte sur des sorties d'école de recrue (25), des reports de cours ou d'écoles (21), des refus de grader (9) et des questions diverses (49). Les débuts d'école de recrue sont toujours un moment fort dans le travail de la permanence. Nous recevons à chaque fois dans les jours qui suivent quelques appels (3 ou 4), souvent de proches, pour des soldats qui ont sous-estimés la dureté de la vie militaire et qui en souffrent de façon alarmante.

- Sont classées à part une dizaine de situations (25 consultations) relevant du code pénal militaire. Le plus souvent ce sont des insoumissions (absences à des périodes militaires), voire des refus de servir, des refus d'ordre ou des amendes. Une politique de prévention stricte nous a permis d'éviter tout procès cette année.

Par contre, nous avons enfin pu mettre la main sur la statistique des condamnations prononcées par la justice militaire. Elles ne sont pas très récentes, 2009, mais nous constatons de façon alarmante que ces chiffres sont particulièrement élevés. Cette année-là, 65 personnes ont été condamnées pour refus de servir et donc pour la plupart à de la prison ferme. Il y a aussi eu plus d'un millier d'amendes pour insoumission, amendes qui se situent entre 500.- et 2'000.- francs, la moitié étant habituellement à payer, l'autre moitié étant assortie du sursis. Ces chiffres sont énormes. Un soldat sur 100 qui chaque année manque un cours, cela fait environ 5% des soldats qui seront condamnés sur les 10 ans que dure la carrière militaire. Cela signifie – nous n'hésitons pas à le dire ! – que l'armée, en plus de psychiatriser une partie de la population, tend aussi à la criminaliser.

Nous présenterons une analyse plus détaillée et des propositions de réactions à ces statistiques dans un prochain journal.

- Les consultations concernant la taxe sont au nombre de 63. La procédure pour les personnes qui souhaite servir plutôt que payer est désormais en place. Il faut en passer par un recrutement, voir par une objection au recrutement. C'est une possibilité qui est prévue par la loi et que nous testons actuellement. Nous attendons les premiers retours.

- Les consultations sont nombreuses aussi concernant le recrutement, 56. Comme vu ci-dessus, il est impératif de taire vouloir le service civil lors du recrutement.

- Il y a aussi quelques consultations concernant l'APG (21), dont les caisses sont souvent rétives à payer leur dû aux civilistes. Nous avons plusieurs recours en cours. Nous avons d'ailleurs découvert que dans les caisses publiques, les personnes qui gèrent l'APG des civilistes sont souvent aussi celles qui gèrent l'APG des militaires. Avec pour conséquences pas mal de complications, d'une part parce que les procédures sont un peu différentes pour les civilistes, mais hélas aussi par antipathie envers les civilistes de la part de fonctionnaires rompus aux procédures militaires.

➤ Et enfin quelques consultations nous ont occupé pour des questions diverses, pour les doubles-nationaux, la protection civile et des questions en tous genres (26).

B. La situation politique du travail de la permanence est en train d'évoluer pour plusieurs raisons ; de meilleurs contacts avec les organes concernés en Suisse Allemande et avec les organes politiques, mais aussi en raison de la votation qui se prépare sur la conscription, qui va donner à nos thèmes de travail un souffle nouveau. Nous avons déjà mis en ligne le fait que tout militaire qui peut repousser ses obligations militaires de deux ans ou plus (possibilité qui est surtout offerte aux étudiants pour différer leur école de recrue après le bachelor) a donc tout intérêt à le faire et... à venir nous aider à gagner cette votation !

C. La permanence a généré en 2011 210 heures de travail normales, soit la même chose qu'en 2010 (205). Plus une cinquantaine d'heures supplémentaires, due assez largement au rattrapage du retard pris en 2010 et à la révision complète du site web suites aux modifications du service civil en février 2011. Elle a aussi généré 34.5 heures spéciales (au-delà d'une demi-heure de consultation une participation financière est demandée à la personne qui consulte), à nouveau l'équivalent de 2010 (34.5).

Une diminution du temps de travail reste toutefois improbable. Certes, il y aura un peu moins d'heures administratives (site web surtout), mais l'administration comptable a du retard. Le travail politique a aussi un peu augmenté (dont des contacts avec des parlementaires et avec les instances du service civil) et c'est heureux ! Quant à la tendance des demandes à augmenter, elle ne va pas changer dans la mesure où, dès que la structure comptable sera en place, j'envisage de faire un peu plus de publicité, en republiant l'« anticorps d'armée » d'une part (ce qui est aussi prévu dans le cadre de la campagne sur la conscription), mais aussi en faisant connaître la permanence dans une plus large sphère.

En 2011, la permanence a reçu 5100.- du GSsA (salaire de base inchangé) et a généré 2070.- de dons ou de paiements pour des heures spéciales. Cette somme des dons et paiements est très inférieure à celle récoltée en 2010, qui était d'environ 6'000.- Il est vrai qu'il n'a été fait un appel financier qu'en décembre de cette année, mais il n'a que relativement peu rapporté, y compris pour 2012. Le problème est que les factures ont pris du retard et qu'aucun rappel n'a été fait. Cela sera notre priorité administrative pour 2012. Cela donne au final un salaire horaire de 29.40, ce qui est nettement insuffisant par rapport à la qualité du service fourni et à la responsabilité qu'il engendre d'une part, et pour atteindre un salaire décent d'autre part. Mais c'est à notre avis un problème temporaire qui doit d'abord être résolu à l'interne.

La permanence a enfin transmis une centaine d'adresses postales au secrétariat du GSsA, des personnes qui ont été ajoutées au fichier. Il existe aussi des centaines d'adresses courriels qui pourront être ajoutées à nos bases de données.

En conclusion, le travail à la permanence reste pleinement agréable et satisfaisant, même s'il traite de situations difficiles. Par contre, sa revalorisation financière est à court terme essentielle pour la motivation. Je reste ouvert à la possibilité de former quelqu'un et j'en parle de temps en temps (à moyen terme, c'est nécessaire), jusqu'ici sans suite.

Notre priorité, même si elle signifiera pour le permanent une réorientation professionnelle, reste l'abolition du service obligatoire et donc la disparition (pour une large part) de la demande qui justifie l'existence de la permanence. Peu de services sociaux peuvent dire qu'ils ont la possibilité de supprimer le problème, souvent grave, qui justifie leur existence. J'entends bien en profiter.

Christophe Barbey, 20 mars 2012